

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFABRIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 6 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le SIX FÉVRIER à 15 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la salle multi-activités de Murviel-les-Béziers.

Présents : J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), Y.FRAÏSSE (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), K.MESQUIDA (Conseil départemental), MP.PONS (Conseil Départemental), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), S.SAUR (Conseil départemental), D.VORDY (CdC du Minervois au Caroux), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts).

Représenté : JL.FALIP (Conseil Départemental) par MP.PONS.

Excusés : JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), C.BIÈS (CdC Grand Orb), T.CAZALS (CdC Sud Hérault), C.COMBES (CdC Sud Hérault), M.COMBES (CdC Grand Orb), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), JL.LAFABRIE (CdC Grand Orb), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), J.SOULIGNAC (CdC du Minervois au Caroux), P.VIDAL (Conseil Départemental).

Assistaient également à la réunion : S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), O.BARTHÉLEMY (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 15 heures.

L'ordre du jour est abordé :

2023-06-02-01 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 7 décembre 2022, rapport présenté par Jean ARCAS : le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

2023-06-02-02 Adoption du budget, rapport présenté par Jean ARCAS : le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 en nomenclature M57 pour un montant de 4 151 700 € dont 3 363 253 € en section fonctionnement et 788 447 € en section d'investissement. Le budget est adopté à l'unanimité. Le Président, Kléber Mesquida note que la part statutaire communautaire représente 10 % du budget. Il félicite le Syndicat mixte pour sa puissance d'ingénierie dont les bénéficiaires profitent au territoire.

2023-06-02-03 Participation statutaire auprès du Département 2023, rapport présenté par Jean ARCAS : le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles proposera sa contribution statutaire sur le budget primitif 2023. L'ensemble de l'assemblée autorise le Président à solliciter auprès du Département une participation d'un montant de 409 805 €.

2023-06-02-04 Participation statutaire des Communautés de communes 2023, rapport présenté par Jean ARCAS : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2023, le montant des participations des communautés de communes à 4 € par habitant au titre de la participation statutaire ce qui représente 374 572 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 1^{er} mars 2023, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

2023-06-02-05 Participation communautaire au Programme d'Intérêt Général 2023, rapport présenté par Jean ARCAS : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2023, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays » ce qui représente 93 643 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 1^{er} mars 2023, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

2023-06-02-06 Compte rendu des décisions du Président, rapport présenté par Jean ARCAS : le Comité syndical prend acte de la décision prise.

2023-06-02-07 Habitat « Colorons le Pays » : demande de subvention 2023, rapport présenté par Francis BOUTES : l'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 14 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre. Le coût d'opérations est de 300 000 € pour lequel les subventions sont sollicitées à hauteur de 50 000 € pour le Département de l'Hérault, 50 000 € pour le Conseil régional et 50 000 € pour les Communautés de communes, le reste étant porté à hauteur de 150 000 € par les propriétaires. Par ailleurs, l'article 4 de l'opération est modifié afin que la subvention soit réellement incitative. Le Comité syndical valide à l'unanimité la poursuite de l'opération et la modification du règlement.

2023-06-02-08 Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » : demande de subvention 2023, rapport présenté par Jean ARCAS : le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour la période mai 2023 à avril 2024, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement est sollicité à hauteur de 25 000 € auprès du Conseil départemental de l'Hérault, pour un autofinancement de 35 000 € du Syndicat mixte. Le Comité syndical valide cette demande à l'unanimité.

2023-06-02-09 Patrimoine : animation 2023, rapport présenté par Marie-Pierre PONS : la programmation du Pays d'art et d'histoire annuelle repose sur un cycle de conférences, d'expositions, de sorties en famille, de visites guidées, de visites de chantier, de formation. Cette opération s'inscrit dans la convention du label Pays d'art et d'histoire signée avec le Ministère de la Culture. Le coût total annuel de l'opération s'élève à 37 762,09 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de l'État (DRAC) pour 10 000 € (sous réserve), de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 10 209.67 €, du Conseil Départemental pour 10 000 €, le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de : 7 552,42 € TTC. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette opération et son plan de financement.

2023-06-02-10 Développement Durable et Transition Énergétique : avenant à la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Pierre MATHIEU : en 2021, le Parc et le Pays signaient une convention de partenariat technique pour la réalisation d'un cadastre solaire numérique. Pour prolonger d'un an l'hébergement du site web du cadastre solaire, il convient d'élaborer un nouveau plan de financement et de signer une nouvelle convention. La participation du Pays s'élèvera à 390 €. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette opération.

2023-06-02-11 Développement Durable et Transition Énergétique : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 du Guichet Renov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Pierre MATHIEU : la convention d'objectifs 2021-2023 relative au fonctionnement du guichet unique de la rénovation énergétique prévoit le dépôt d'une demande de financement annuelle auprès de la Région Occitanie. Le coût total annuel de l'opération s'élève à 104 680,00 € TTC, pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès de la Région à hauteur de 73 276,00 €, le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 31 404,00 €. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette opération et son plan de financement.

2023-06-02-12 Développement Durable et Transition Énergétique : accompagnement des installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics, rapport présenté par Pierre MATHIEU : dans le cadre de la stratégie « Territoire à Énergie Positive », le Comité syndical du Pays a identifié le potentiel solaire comme une source d'énergie renouvelable prioritaire pour l'atteinte des objectifs fixés. En collaboration avec le syndicat d'énergie Hérault Énergies, le Pays souhaite accompagner l'ensemble des modèles de production photovoltaïque des communes et des communautés de communes à travers deux volets :

- Volet 1 / Autoconsommation individuelle ou collective : groupement de commande via un marché public (Hérault Énergies) ;
- Volet 2 / Revente et tiers investisseurs avec part au capital et/ou financement citoyen : sélection d'un opérateur et accompagnement technique et financier (Pays).

Pour cela, le Pays s'appuiera sur une mission de prestation délivrée par l'association EC'LR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables), partenaire de la Région Occitanie et de l'ADEME, pour le montage technique et financier des projets. Le coût total annuel de l'opération est évalué à 3 600 € TTC, pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité auprès de l'ADEME à hauteur de 2 520 €, le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 1 080 €. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette opération et son plan de financement.

2023-06-02-13 Santé : attractivité médicale, rapport présenté par Josian CABROL : dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'ARS a souhaité élaborer avec les différents partenaires un plan d'actions territorial d'attractivité médicale. A partir d'un diagnostic partagé, des axes de travail et des actions prioritaires ont été définis :

- Fluidifier les démarches liées à l'installation ;
- Animer le territoire ;
- Promouvoir le territoire ;
- Capter les internes ;
- Faciliter l'emploi du conjoint.

La réalisation de tout ou partie de ces actions incombe au Contrat Local de Santé. Le coût total annuel de l'opération s'élève à 30 000 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès du Département à hauteur de 4 800 €, Leader 19 200 € et le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à

hauteur de 6 000 €. Le Comité syndical valide l'opération à l'unanimité et autorise que ce plan puisse avoir une variation possible à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER-LEADER.

2023-06-02-14 **Gestion des flux de fréquentation du site de Réals, rapport présenté par Marie-Pierre PONS** : Le fleuve Orb structure le territoire du Pays et offre non seulement un réel potentiel touristique mais aussi un cadre de vie de qualité pour ses habitants. Un diagnostic des activités aquatiques sur le Pôle de Pleine Nature, réalisé entre 2020 et 2021, a permis d'établir quelques grandes orientations autour du développement et de la gestion de ces activités. Par ailleurs, ce fleuve bénéficie déjà du suivi et de l'accompagnement de l'EPTB Orb et Libron (SAGE et PAPI). Réals est l'un des sites majeurs de l'Orb. Son paysage est remarquable et particulièrement attractif pour les baigneurs et les pratiquants de canoë. Par ailleurs, la voie verte ou encore les aménagements de l'aire de pique-nique renforcent cette attractivité. Entre juillet et août, cette fréquentation pose un certain nombre de problèmes de conflits d'usage, de stationnement ou de mise en danger. L'image du territoire s'en trouve alors impactée. Il est proposé pour mieux connaître les flux de fréquentation et afin d'élaborer un plan de gestion sur plusieurs années, de réaliser une étude. Le coût total annuel de l'opération s'élève à 50 000 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès du Département à hauteur de 10 000 €, Leader 30 000 € et le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 10 000 €. Le Comité syndical valide l'opération à l'unanimité et autorise que ce plan puisse avoir une variation possible à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER-LEADER.

2023-06-02-15 **Désignation d'un membre au Pôle Canal, rapport présenté par Jean ARCAS** : le Pôle canal du Midi a été mis en place en 2001 pour favoriser la préservation sur et autour du canal du Midi. Cette instance, présidée par le Préfet de région et animée par la DREAL, se réunit 2 à 3 fois par an. Sa mission est d'accompagner les porteurs de projets et les collectivités en vue d'améliorer la prise en compte de la préservation du bien et de faciliter l'instruction des autorisations administratives. Jean Arcas est désigné par le Comité syndical à l'unanimité comme élu référent pour participer aux réunions du Pôle Canal.

2023-06-02-16 **Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires et au Parlement de la Montagne, rapport présenté par Jean ARCAS** : la Région Occitanie est fortement engagée depuis plusieurs années dans des démarches participatives afin de garantir une réelle concertation autour des politiques publiques régionales auprès des territoires en premier lieu, mais également auprès de ses habitants, via des outils permettant l'expression d'une citoyenneté active. C'est dans cette perspective que l'Assemblée des Territoires et le Parlement de la Montagne, instances uniques de concertation de l'action territoriale, ont été mises en place par la Région respectivement en 2016 et 2017. Espaces de dialogue essentiels pour la vitalité territoriale, ces deux instances traduisent la volonté de porter la même attention à chaque territoire de l'Occitanie et à ses habitants, indépendamment de son poids économique ou démographique, mais aussi la volonté de construire ensemble les politiques régionales. Mariette Combes et Daniel Galtier ont été désignés à l'unanimité par le Comité syndical pour siéger au Parlement de la Montagne et à l'Assemblée des Territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

JA